

Congés payés en mi temps therapeutique

Par didom84, le 17/07/2010 à 18:33

Bonjour,

Ma compagne est actuellement employée en cdi de 32 heures, suite à une période de maladie (sans accident de travail ni maladie professionnelle), son médecin lui fait reprendre doucement avec un mi temps thérapeutique donc 16 heures étalées sur la semaine du lundi au samedi inclus. Son employeur ne considère pas ce mi temps thérapeutique comme un temps de travail normal mais comme une période de maladie, pour cette raison il lui signale par courrier son intention de lui baisser de moitié ces droits aux congés payés au regard des heures effectives passées dans son établissement.

Qu'est que la loi prévoit dans ce cas précis, dans mon entourage on nous dit que les droits des 2,5 par mois sont conservés malgré le mi temps thérapeutique ? L'employeur ne démord pas, nous contredit et en plus, il nous demande de lui faire parvenir un courrier circonstancier de l'inspection du travail afin de prouver nos dires, un comble ne serais ce pas à lui de se renseigner au prés de l'inspection du travail ?

Dans l'attente d'une réponse

Cordialement

Didier Carle